

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 27 MAI 2025

DELIBERATION	N°12/27-05-2025/429
--------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	16
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	15
Nombre de votants	:	31
Adoption	:	31

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, MARTELLI Marina, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à FRASSATI Jeanne, ALBERTINI Paola à GIOVANNI Auguste, BALDASSARI Nicolas à CIONI Gilles, CASTELLI Jean-François à VENTURINI Stefanu, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, GOFFI Karina à NEGRETTI Pierre, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MANICCIA Christophe à BENZONI Joseph, MICHELI Virginie à TROJANI Paul, PIACENTINI SIMONI Céline à ORSINI Pierre, ROSSI Antoine à ANDREANI Dominique, SANGUINETTI Patrick à PAOLI Jean-François, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier.

Membres Associés ayant participé : MM.

ACQUAVIVA François
RAIMONDI Toussaint

OBJET :

AFFAIRES JURIDIQUES

Projets de cessions foncières, mobilières et immobilières :

Mise à jour des tableaux de cessions

VU la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, codifié à l'article L.712-12 du code de commerce, qui modifie et clarifie les relations entre les établissements du réseau des CCI et la tutelle administrative et financière que l'Etat exerce sur eux ;

VU le décret n°2010-1463 du 01 décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie ;

VU le décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, conformément au schéma directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse adopté le 25 avril 2019 ;

VU l'arrêté n°R20-2020-01-29.002 en date du 29 janvier 2020 de Madame La Préfète de Corse fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des créances, ainsi que les droits et obligations des deux Chambres Territoriales de Bastia et d'Ajaccio, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

VU les dispositions du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et notamment l'article 4.7.2 relatif aux cessions immobilières ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°15/27-02-2020/218 en date du 27 février 2020 habilitant le Président de la CCI de Corse pour la durée de sa mandature à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens appartenant à l'établissement consulaire régional au nom et pour le compte de celui-ci ;

VU la délibération du Bureau CCIC N°07/26-06-2020 du 26 juin 2020, portant sur l'instruction de cessions de parcelles, biens fonciers et immobiliers appartenant au patrimoine propre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°10/02-02-2022/301 du 02 février 2022, habilitant le Président à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens au nom et pour le compte de l'établissement

VU la délibération de Bureau CCIC N°17/09-07-2024 du 09 juillet 2024, portant validation des projets de cession foncières, mobilières et immobilières : méthodologies et liste des bien ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°05/03-10-2024/413 du 03 octobre 2024, portant sur les projets de cession foncières, mobilières et immobilières : méthodologie et liste des biens ;

VU la délibération de Bureau CCIC N°09/19-11-2024 du 19 novembre 2024, portant sur la mise à jour du programme des biens immobiliers et fonciers ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°04/27-11-2024/417 du 27 novembre 2024, portant sur les projets de cession foncières, mobilières et immobilières : mise à jour des tableaux de cessions ;

CONSIDERANT la demande exprimée par la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** d'acquérir les parcelles A91, A92, A560, A562, A156, A796, A797 et A799 ;

CONSIDERANT le projet de la **Collectivité de Corse** d'aménagement routier et de sécurisation du giratoire « Cavone » et des voiries AT103-RT21 dont l'emprise recouvre tout ou partie des parcelles A91, A92, A799, A156, A796, A797, A798, A563, A564 et A565 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les règles méthodologiques de cession des parcelles afin de compléter la méthodologie III relative à la cession de parcelles de gré à gré lorsqu'est mis en œuvre un projet d'intérêt public ou général ou lorsque l'acquéreur est une personne morale publique comme une collectivité locale ;

I- Ventes aux enchères notariales :

Transfert des parcelles Section A799, A91, A92, A560, A562, A156, A796 et A797 Ajaccio Vazzio/Cavone au titre des cessions de gré à gré à une personne morale publique.

COMMUNE	LOT	N°CADASTRE	PARCELLES	SUPERFICIE
BORGO et BIGUGLIA	Lot n°1	Section A 1995	Terrain+ bâti	3 766 m ²
		Section A 1998	Parking	249 m ²
		Section A 2002	Parking	850 m ²
		Section A 2003	Parking	35 m ²
		Section C 1797	Terrain	4 238 m ²

II- Cessions après Appel à Manifestation d'Intérêt :

Transfert des parcelles Section A563, A564 et A565 ZI Vazzio au titre des cessions de gré à gré à une personne morale publique.

COMMUNE	LOTS	N°CADASTRE	PARCELLES	SITUATION	SUPERFICIE
BIGUGLIA	Lot n°1	Section C 338	Terrain agricole		2 975 m²
BIGUGLIA	Lot n°2	Section C 339	Terrain agricole		24 600 m²
BIGUGLIA	Lot n°3	Section C 408	Terrain agricole		21 530 m²
BIGUGLIA	Lot n°4	Section C 409	Terrain agricole		11 250 m²
AJACCIO	Lot n°5	Section A 563	Terrain		1 910 m²
AJACCIO	Lot n°6	Section A 564	Terrain		352 m²
AJACCIO	Lot n°7	Section A 565	Terrain		340 m²
AJACCIO	Lot n°8	Section A 1295	Terrain	Cédé	305 m²
AJACCIO	Lot n°9	Section A 1272	Terrain	Cédé	365 m²
AJACCIO	Lot n°10	Section A 1302	Terrain	AMI En cours	84 m²
AJACCIO	Lot n°11	Section A 1328	Terrain	Cédé	25 541 m²
AJACCIO	Lot n°12	Section A 1331	Terrain	Cédé	1 181 m²
AJACCIO	Lot n°13	Section A 1590 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI relancé En cours	1 167 m²
AJACCIO	Lot n°14	Section A 1591 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI relancé En cours	765 m²
AJACCIO	Lot n°15	Section A 1592 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI relancé En cours	238 m²
AJACCIO	Lot n°16	Section A 1593 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI relancé En cours	378 m²
AJACCIO	Lot n°17	Section A 1594 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI relancé En cours	124 m²
AJACCIO	Lot n°18	Section A 517	Terrain	Cédé	1 943 m²

III- Cessions de gré à gré en raison de l'intérêt public du projet :

Transfert des parcelles Section A560, A562, A563, A564, A565, A91, A92, A156, A796, A797 et A799 Ajaccio Vazzio/Cavone, rajout de la parcelle A798, qui seront cédées soit à la CdC soit à la CAPA après division parcellaire, le projet d'aménagement routier de la CdC étant prioritaire pour tout ou partie des parcelles concernées.

COMMUNE	LOTS	CADASTRE	PARCELLES	SITUATION	SUPERFICIE
AJACCIO	Lot n°1		Section A 184	Cédé	614 m²
AJACCIO	Lot n°2		Section A 1589 (Issue de la parcelle mère A982)	Cédé	2 248 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°3		Section A 799 (Divisée en 3 lots n°1441/1442/ 1443) +A92		11 721 m² + A92 = 580 m² 12 301 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°4		Section A 156		23 000 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°5		Section A 796		112 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°6		Section A 797		89 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°7		Section A 798		2270 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°8		Section A 91		19 140 m²
AJACCIO/ ZI VAZZIO	Lot n°9		Section A 560		59 555 m²
AJACCIO/ ZI VAZZIO	Lot n°10		Section A 562		21 955 m²
BIGUGLIA		Section C 1233	Terrain		117 m²
TRAGONE		Section C 1243	Terrain		1 198 m²
TRAGONE		Section C 1245	Terrain		744 m²
TRAGONE		Section C 1523	Terrain		1 458 m²

L'Assemblée Générale :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR LA MISE A JOUR** des listes et tableaux des biens et parcelles à vendre avec chacune des méthodes pré-désignées, le Président étant en charge des éventuels reclassements des biens et parcelles entre chaque méthode en fonction des évolutions observées pour chaque dossier ;
- **MANDATE LE PRESIDENT** pour procéder à toutes divisions parcellaires, expertises, évaluations et autres études immobilières ou foncières de nature à permettre et favoriser ce programme de cessions ;

.../...

- **MANDATE LE PRESIDENT** pour négocier de gré à gré avec la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien les conditions de cession des parcelles dont l'acquisition a été sollicitée, le projet d'aménagement routier de la CdC étant prioritaire pour tout ou partie des parcelles concernées.
-

Bastia, le 27 mai 2025

Le Président

Jean DOMINICI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Dominici', is written over a horizontal line.